



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-013-2018-08**

**PUBLIÉ LE 16 AOÛT 2018**

# Sommaire

## **Agence régionale de santé**

IDF-2018-07-24-006 - Arrêté ARS-18-408 portant fixation des tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de Provins (2 pages)

Page 3

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile nord**

IDF-2018-08-16-001 - Arrêté portant abrogation de la licence d'exploitation de transporteur aérien et de l'exploitation des services associés à la société ALPHI (2 pages)

Page 6

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-24-006

Arrêté ARS-18-408 portant fixation des tarifs journaliers  
de prestations du Centre Hospitalier de Provins

**Arrêté ARS-18-408**

**portant fixation des tarifs journaliers de prestations  
du Centre Hospitalier de Provins**

EJ FINESS : 770110070  
EG FINESS : 770000172

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6145-1 et suivants et R. 6145-10 et suivants ;
- Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale, notamment son article 33 modifié ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;
- Vu le décret n° 2005-30 du 14 janvier 2005 modifié relatif au budget des établissements de santé ;
- Vu l'arrêté du 23 avril 2018 fixant pour l'année 2018 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;
- Vu l'arrêté modificatif n°ARS-17-245 en date du 7 février 2017 portant fixation des tarifs journaliers de prestations à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 du Centre Hospitalier de Provins;
- Vu la proposition de tarifs journaliers de prestations formulée par le Centre Hospitalier de Provins en date du 28 mai 2018;
- Vu l'arrêté n°DS-2018-1 en date du 08 janvier 2018 portant délégation de signature

## ARRETE

Article 1 :

Les tarifs de prestations du Centre Hospitalier de Provins, situé Route de Chalautre – BP 212 – 77160 Provins Cedex, sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

CODE TARIFAIRE	INTITULE DU TARIF	MONTANTS
11	Médecine	950,00 €
12	Chirurgie	1 274,66 €
13	Psychiatrie adultes	725,00 €
20	Service Spécialités coûteuses	2 380 €
31	Rééducation fonctionnelle et réadaptation	339,48 €
32	Convalescence Régime Repos	339,48 €
50	Hospitalisation de jour (Cas général)	660,00 €
53	Chimiothérapie	660,00 €
54	Hospitalisation de jour Psychiatrie adultes	725,00 €
90	Chirurgie ou Anesthésie en ambulatoire	965,00 €
	S.M.U.R. par 30 minutes	612,16 €

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale d'Île-de-France - Conseil d'Etat 1, place du Palais Royal 75100 PARIS Cedex 01, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Ile-de-France, accessible sur le site Internet : [www.idf.territorial.gouv.fr](http://www.idf.territorial.gouv.fr).

Fait à Paris, le 24 JUL. 2018

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Par délégation

Le Responsable du département Pilotage médico-économique

Thomas RUGI 

Direction de la sécurité de l'aviation civile nord

IDF-2018-08-16-001

Arrêté portant abrogation de la licence d'exploitation de  
transporteur aérien et de l'exploitation des services associés  
à la société ALPHI

## PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord*

**Arrêté du 16 août 2018**

### **portant abrogation de la licence d'exploitation de transporteur aérien et de l'exploitation des services associés de la société ALPHI**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE,  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ;

Vu l'accord du 2 mai 1992 sur l'Espace économique européen (EEE) et notamment son annexe XIII (Transports) modifiée ;

Vu l'accord du 21 juin 1999 entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien et notamment son annexe modifiée ;

Vu le code des transports et notamment sa sixième partie ;

Vu le code de l'aviation civile et notamment son livre III ;

Vu l'arrêté n° IDF-2017-06-19-021 en date du 19 juin 2017 du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris portant délégation de signature à Mme Lucette Lasserre, Directrice de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord, en matière administrative ;

Vu la décision du 18 juillet 2018 relative à l'intérim des fonctions de la directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu les arrêtés du 28 février 2013 portant octroi de licence d'exploitation de transporteur aérien n° 2013059-0001 et de l'exploitation des services associés n° 2013059-0002 au profit de la société ALPHI ;

Vu la décision 2018-36/DSAC-N/D de retrait du Certificat de Transporteur Aérien n° FR.AOC.0068 à compter du 17 Août 2018 00h00 ;

Considérant l'absence d'observations émises par la société ALPHI suite au courrier 2018-36/DSAC-N/D ;

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

La licence d'exploitation de transporteur aérien et l'exploitation des services associés octroyées à la société ALPHI par les arrêtés du 28 février 2013 susvisés sont abrogées à compter du 17 Août 2018 - 00h00.

### Article 2

L'adjoint à la Directrice de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord, agissant par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Athis-Mons, le 16/08/2018

Pour le Préfet de la Région Ile de France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Pour la Directrice de la Sécurité de  
l'Aviation Civile Nord, par intérim,

**L'Adjoint à la Directrice  
De la Sécurité de l'Aviation Civile Nord**

**François-Xavier DULAC**